



Critère : 1.2 : Les enjeux de la formation, son déroulement et les conditions de passage des épreuves de l'examen à la catégorie « B » du permis de conduire.

Les enjeux de la formation à la conduite

L'automobile est devenue **un outil social** indispensable pour une très grande partie des jeunes.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une préoccupation pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le déroulement de la formation

1. Evaluation préalable

Avant l'entrée en formation une évaluation de niveau est organisée.

Cette évaluation porte sur vos connaissances théoriques et vos savoir-faire en pratique. Elle permet l'estimation du nombre d'heure nécessaire à votre formation. Cette formation sera d'au moins 20 heures pratique pour la catégorie B, sauf si vous êtes déjà titulaire d'une autre catégorie de permis (sauf les catégories AM et B1).

Le volume d'heures de conduite peut être revu d'un commun accord entre les différentes parties au cours de votre formation.

2. Inscription

Un contrat de formation est établi lorsque cette évaluation a été réalisée et acceptée.

Un livret d'apprentissage ou accès livret mobile vous est remis dès la 1^{ère} leçon de conduite

Le livret d'apprentissage et votre récépissé de demande de permis de conduire sont vos documents indispensables et obligatoires lors de vos cours pratiques. Dans ce livret, vous trouverez les documents obligatoires concernant les cursus suivants : formation traditionnelle, apprentissage anticipé de la conduite ou conduite supervisée ; les trente - deux objectifs à travailler et à valider par des approches différenciées. Ce livret va vous guider dans votre parcours d'apprentissage. Il vous permet de savoir « où vous en êtes » mais aussi et surtout « où vous allez ». Vous allez progressivement devenir autonome et compétent.

3. La formation théorique

Entraînements au code en salle : Du Lundi à Vendredi : 15H-20H et le samedi : 09H-13H.

Des cours de code collectifs sur la Circulation routière, Le conducteur, La route, Les autres usagers de la route, Notions diverses, La mécanique et les équipements, Sécurité du passager et du véhicule, L'environnement, Les premiers secours, Prendre et quitter son véhicule.

Des tests sur boîtier électronique, en cours collectifs sont corrigés par projection. À l'issue de la correction, un enseignant de la conduite répond aux questions. Chaque test comprend 40 questions et dure 1 heure.

Cours théoriques : tous les Vendredis de 18H-19H

Les cours théoriques portant sur des thématiques spécifiques seront dispensés, au sein de l'auto-école, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité. Ils durent environ 1 heure. Une ou deux thématiques seront traitées par heure. L'enseignant se sert d'un support créer en interne, avec vidéos et « Diapositives PowerPoint » permettant d'animer chaque séquence.



Les thématiques traitées sont les suivantes : l'arrêt et stationnement, les croisements et dépassements, la connaissance de la réglementation générale du permis de conduire, l'éco-conduite, la signalisation et les règles de priorités, les règles de circulation, les comportements dans les tunnels et la visibilité, la prise de conscience des risques, le respect des autres usagers et le partage de l'espace publique, la pression sociale (publicité, travail, etc..) et la pression des pairs.

Des tests et des cours sont proposés également sur le site <https://saint-cloud-auto-ecole-saint-cloud.packweb3.com/>, avec un suivi personnalisé. Dès que vous atteignez le niveau requis vous êtes présenté à l'épreuve du code de la route.

4. La formation pratique

Pour que l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière prenne tout son sens, la formation se déroule sous le format de l'alternance. Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

En ville, en rase campagne, sur autoroute ou de nuit (leçons prises en hiver).

Des stages de conduite vous seront proposés : (déjà inclus dans tous les forfaits). Il permet de partir en groupe de deux élèves et un enseignant, les élèves conduisent à tour de rôle sur une demi-journée (4 heures).

Avant de partir, les élèves préparent avec l'enseignant, le contenu du stage et définissent des objectifs communs.

De l'écoute pédagogique vous sera proposée, les explications de l'enseignant sera mutualisée.

En quoi consiste l'écoute pédagogique ? Pendant qu'un élève conduit, vous l'observez, vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant et vous participez de manière active en faisant part de vos observations et de vos réflexions.

Les cours pratiques sont individuels ou collectifs (maximum 2 élèves) et peuvent être dispensés par 3 formateurs différents. Sur la base du volontariat une écoute pédagogique en illimité est proposée à tous les élèves.

Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

Ces compétences sont détaillées dans votre livret de formation qui vous est remis au début de votre formation et le programme de formation qui est mis à votre disposition.

Vous allez dans un premier temps apprendre à maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible voire nul, dans un second temps apprendre à appréhender la route et circuler dans des conditions normales, puis apprendre à circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers et enfin apprendre à pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence est détaillée en sous-compétences qui sont travaillées dans différents domaines didactiques :

- Procédures
- Risques
- Influences de l'entourage/ pressions sociétales

Pour chacun des objectifs de votre programme, votre formateur mettra en place des évaluations. Pour ce faire, il vous précisera les critères et les conditions de réussite. Il vous sera ainsi possible de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser. De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles du livret.

En fin de leçon votre enseignant remplit votre fiche de suivi qui retrace votre progression et valide vos compétences et vous invite à remplir votre livret de formation.

En fin de formation l'enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire.

Ce bilan peut s'effectuer dans le cadre d'un examen blanc pour retrouver les conditions de l'examen.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.



Comment se déroule l'examen ?

Pour se présenter à l'épreuve pratique il faut avoir au moins 18 ans ou 17 ans si vous suivez l'AAC ; il faut avoir réussi l'examen du code.

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert: l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR).

Cette épreuve dure environ 32 minutes. Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes.
- Réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière.
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours.
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs.
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre.
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.



| Connaître et maîtriser son véhicule | | | | | Analyse des situations | Adaptation aux situations | Conduite autonome | | | |
|--|---|---|---|---|------------------------|---------------------------|-------------------|--|--|--|
| Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord | ■ | ■ | ■ | ■ | | | | | | |
| Effectuer des vérifications du véhicule | ■ | ■ | ■ | ■ | | | | | | |
| Connaître et utiliser les commandes | ■ | ■ | ■ | ■ | | | | | | |
| Appréhender la route | | | | | | | | | | |
| Prendre l'information | ■ | ■ | ■ | ■ | | | | | | |
| Adapter son allure aux circonstances | ■ | ■ | ■ | ■ | | | | | | |
| Appliquer la réglementation | ■ | ■ | ■ | ■ | | | | | | |
| Partager la route avec les autres usagers | | | | | | | | | | |
| Communiquer avec les autres usagers | ■ | ■ | ■ | ■ | | | | | | |
| Partager la chaussée | ■ | ■ | ■ | ■ | | | | | | |
| Maintenir les espaces de sécurité | ■ | ■ | ■ | ■ | | | | | | |
| Sous-totaux | | | | | | | | | | |
| Conduite économique et respectueuse de l'environnement | | | | | | | | | | |
| Courtoisie | | | | | | | | | | |
| Total général | | | | | | | | | | |

Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire, sur lequel est noté le résultat, vous est envoyé par courrier ou téléchargeable. En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum. En cas de réussite, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire.